

SÉNÉGAL, RETOUR SUR UN SOULÈVEMENT HISTORIQUE

HUGO PATIN
16 MARS 2022



Crédit photo : Léo Correa/AP/SIPA - Dakar, le 5 mars 2021.

SÉNÉGAL, RETOUR SUR UN SOULÈVEMENT HISTORIQUE

Fort de 16 millions d'habitants en 2020 [1], le Sénégal est sans doute le pays d'Afrique de l'Ouest dont le développement est le plus efficient. Si le Sénégal contient de nombreuses ressources naturelles [2] (or, gaz, pétrole, phosphore, zircon), la plus importante ressource du pays est sans nul doute sa stabilité. Une stabilité politique d'abord, le Sénégal étant le seul pays d'Afrique de l'Ouest n'ayant jamais subi de coup d'État. Une stabilité économique ensuite, le pays étant membre de la CEDEAO (Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest) et de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine), lui garantissant ainsi un développement soutenu et une monnaie stable. Bien que cette dernière fasse l'objet de débats et de controverses en lien avec la souveraineté de l'État (le Franc CFA étant perçu comme signe de néocolonialisme par certains ou comme garantie de stabilité monétaire par d'autres [3]). Cette forte stabilité, inédite dans la région, garantie au Sénégal l'assurance d'une attractivité économique et touristique sans pareille dans la zone sahélienne.

Or le 3 mars 2021, le Sénégal a connu un mouvement de colère inédit qui a mis à mal la stabilité du pays, et c'est dans le sang que le calme est finalement revenu. Au départ, il y a un homme : Ousmane Sonko.

OUSMANE SONKO

Né le 15 juillet 1974 à Thiès, Ousmane Sonko grandit en Casamance et débute sa carrière de fonctionnaire d'État comme inspecteur des impôts. En 2005, il crée le premier syndicat de l'administration publique sénégalaise et entre en politique en 2014 en créant son propre parti politique, le PASTEF (Patriotes du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité). Très critique à l'égard du Gouvernement sénégalais, il est radié en août 2016 de l'Inspection générale des impôts et domaines pour manquement au devoir de réserve.



Il accuse notamment le Président et son entourage de malversations dans la gestion des ressources naturelles du pays [4]. En 2017, il est élu député lors des élections législatives et il participe, à la tête de son parti, aux élections présidentielles de 2019. Il termine à la troisième place derrière l'ancien Premier ministre Idrissa Seck et Macky Sall, réélu avec 58,27 % des suffrages [5]. À la suite des élections de février 2019 et soutenu par un grand nombre de la population, Sonko s'impose comme la principale force d'opposition au pouvoir en place. Sa popularité s'accroît tout particulièrement auprès des jeunes qui représentent à eux seuls 60 % de la population [6]. Avec une fécondité de 5 enfants par femme en 2017 [7], la population sénégalaise est estimée en 2030 entre 21 et 23 millions d'habitants, contre 16 millions en 2021.

LE TOURNANT

Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, une jeune femme de 20 ans, Adjil Sarr, employée dans un salon de massage, porte plainte contre Ousmane Sonko pour « *viols et menaces de morts* » [8]. Elle accuse ainsi le dirigeant du PASTEF de l'avoir violée à quatre reprises sous la menace d'une arme. Les partisans de Sonko y voient une manipulation politique orchestrée par le président en place, dans le but de discréditer l'opposition et de mettre à mal la course à la présidentielle de 2024 initiée par le député. Populaire auprès des jeunes, la force de Sonko est d'avoir remis les préoccupations de la jeunesse sénégalaise au cœur des enjeux politiques. Il met ainsi sur le devant de la scène les questions du chômage des jeunes, de leur avenir et de leurs aspirations. Pour les soutiens de l'opposant, Adjil Sarr n'est qu'une simple victime, manipulée par le pouvoir en place qui l'a utilisée, jetant ainsi l'opprobre sur Sonko et ses partisans. Ce dernier parle alors de « *complot* » et de « *tentative de liquidation politique* » [9].

LA GOUTTE D'EAU

Le 8 février 2021, Ousmane Sonko est convoqué par la gendarmerie nationale pour viol avec usage d'une arme à feu. Il refuse de se rendre à la convocation, invoquant son immunité parlementaire, et des heurts éclatent entre ses partisans, qui s'étaient réunis devant son domicile afin de témoigner leurs soutiens, et la police, qui est intervenue officiellement afin de « lever les entraves à la circulation ». Le gaz lacrymogène répond aux jets de pierres des manifestants et le 26 février, l'immunité parlementaire de Sonko est levée [11].

Le 3 mars, le député de 46 ans est convoqué devant la justice par le juge d'instruction. Ousmane Sonko se rend au tribunal en cortège, entouré de nombreux soutiens. Mais en chemin, sur ordre du préfet de Dakar, le député est arrêté pour « troubles à l'ordre public ». Des grenades lacrymogènes sont tirées afin de disperser la foule. Mécontents, les manifestants se muent en émeutiers et des heurts se répandent dans les quartiers alentours. Les rues de Dakar et sa banlieue prennent alors des airs de guérilla urbaine avec des magasins pillés, des stations essence saccagées, des abris-bus vandalisés et le siège de médias attaqués. A l'image du quartier populaire de la Médina, au cœur de la capitale, dans lequel des groupes de jeunes harcèlent les très nombreux policiers par des jets de pierres. La libération immédiate de Sonko est exigée et la place de la Nation, à Dakar, devient le point de ralliement des manifestants. A Mbao, dans la grande banlieue, des pillards sortent les bras chargés de marchandises d'un supermarché Auchan, dont au moins 14 magasins ont été attaqués et 10 « pillés », selon la direction du groupe. Pour le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, il s'agit alors d'« éviter une escalade » [11].

Le lendemain, le 4 mars, les appels à la manifestation pleuvent et la frustration s'étend dans tout le pays, notamment à Ziguinchor et Bignona au sud et au nord à Saint-Louis. Les écoles françaises ferment. Nombre d'enseignes françaises ont été attaquées, la France étant volontiers considérée comme soutien du président Macky Sall que l'on surnomme alors « le Préfet » [12]. Le vendredi 5 mars, les partis d'opposition et mouvements de la société civile prévoient une marche pour la défense de la démocratie alors que dans tout le pays, les manifestations continuent. Le 6 mars, les saccages, pillages et dégradations de bâtiments publics et de biens privés sont qualifiés d'« actes de nature terroriste » par le ministère de l'Intérieur [13]. La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest condamne les violences et appelle toutes les parties « à la retenue et au calme » [14]. Le 7 mars, le médiateur de la République Alioune Badara Cissé appelle le Président Sall à prendre la parole « avant qu'il ne soit trop tard » [15].



LE DÉNOUEMENT

Le 8 mars, Ousmane Sonko est libéré sous contrôle judiciaire. Après plusieurs jours d'émeutes, des blindés ont été déployés dans les rues de Dakar. Le soir même, Macky Sall sort de son silence et tente d'apaiser le malaise des jeunes sénégalais. "*Je vous ai compris*", titre le journal gouvernemental *Le Soleil* [16]. Sonko appelle quant à lui à poursuivre la « révolution » de manière « pacifique » [17] à l'encontre des appels à l'apaisement du Président Macky Sall.

Selon la RADDHO (Rencontre africaine pour la Défense des Droits de l'Homme) et l'OMCT (Organisation Mondiale Contre la Torture), entre le 3 et le 8 mars 2021, le bilan humain est de 13 morts et 590 blessés [18]. Pour Samira Daoud, directrice pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Amnesty International, « *Les manifestations au Sénégal ont déjà causé la mort d'au moins huit personnes la semaine dernière [semaine du 3 au 8 mars 2021], certaines en raison du recours excessif à la force et de l'usage d'armes à feu par les forces de sécurité* » [19]. Amnesty International, la RADDHO ainsi que l'OMCT condamnent unanimement le niveau de violence, qui a prévalu au cours des 5 jours de manifestations dans les différentes villes du Sénégal et qui n'était selon eux, ni proportionnel, ni légitime.

Sont également pointées du doigt les atteintes à la liberté de la presse, tel que la suspension pour 72 heures des chaînes de télévision privées SenTv et Walfadjiri TV à qui il a été reproché une « *couverture irresponsable de la situation* » [20]. Amnesty International condamne également les attaques perpétrées par les manifestants contre les locaux de la radio privée RFM, du quotidien d'information *L'Observateur* ainsi que du quotidien national *Le Soleil*.

De plus, de nombreuses arrestations arbitraires sont dénoncées, ainsi que l'intervention de milices privées. Selon l'OMCT et la RADDHO, « *De nombreux témoignages ont confirmé la présence à leurs côtés [police sénégalaise] de milices armées de gourdins.* » Ces groupes paramilitaires proches de la coalition de partis au pouvoir sont plus connus sous le nom de « *nervis* ». Le Ministre de l'Intérieur nie la présence de ces milices, affirmant qu'il s'agissait de « *forces de l'ordre en opération* » [21].

Enfin, le 11 mars, une journée de deuil et de prières est organisée en mémoire des victimes des manifestations. Le 8 avril 2021, le Gouvernement présente un bilan des événements faisant état de 13 morts du côté des manifestants.



UN EMBRASEMENT SANS PRÉCÉDENT AU SÉNÉGAL, UNE MULTIPLICITÉ DE FACTEURS

L'arrestation d'Ousmane Sonko est loin d'être la seule cause des émeutes qui ont fini par cristalliser la frustration politique, économique et sociale d'une partie de la population sénégalaise. Les manifestations, déclenchées par l'arrestation de Sonko et de bon nombre d'opposants politiques résultent en profondeur de la situation économique et sociale du Sénégal, mise à mal par la pandémie de Covid-19 et par un problème grandissant d'emploi des jeunes.

Aujourd'hui, les sénégalais vivent principalement de la pêche, du tourisme et de la production d'arachides [30]. La découverte récente de matières premières et notamment de pétrole est source d'espoir pour la jeunesse sénégalaise qui voit dans l'exploitation de ces ressources une manière de développer le pays et d'atténuer le problème de chômage chronique des « *laissés pour compte* ». Or avec la crise sanitaire et les mesures de restriction mises en place partout dans le monde, le tourisme a fortement diminué, malgré une très légère compensation en fin d'année 2021 par le tourisme local. Les exportations d'arachides quant à elles, ont chuté, et le pétrole récemment découvert n'a pas pu être exploité tandis que l'État sénégalais avait déjà fortement investi dans des infrastructures censées s'autofinancer par l'exploitation du pétrole [31]. La population s'est donc tournée massivement vers la pêche, l'agriculture et le marché informel. Mais ce marché informel a également été mis en difficulté par la mise en place de restrictions sanitaires et notamment par l'existence d'un couvre-feu et par la fermeture des bars, restaurants et boîtes de nuit. Lors des émeutes de mars 2021, une des revendications des manifestants était la levée du couvre-feu.

Ce soulèvement prend également source dans le chômage chronique qui touche la jeunesse sénégalaise. L'augmentation démographique est telle qu'à la sortie de l'université, nombreux sont les jeunes diplômés qui enchaînent les petits boulots sans parvenir à s'insérer durablement dans le monde du travail. Ce chômage chronique des jeunes est multifactoriel. Il résulte d'abord d'un manque d'opportunités d'emplois récents, le secteur privé ayant une faible capacité d'absorption et le secteur public étant soumis à de fortes contraintes budgétaires [22], notamment en raison de la crise sanitaire. De ce fait, un nombre important de jeunes occupent le marché de l'économie informelle [23] en raison du manque de sollicitation de compétences par les entreprises. Ce chômage des jeunes est également et surtout dû à un dysfonctionnement du système éducatif. L'interaction entre l'école et le monde du travail est insuffisante.

Aussi, le taux de scolarisation est faible et le nombre d'abandons est élevé. Selon l'ANSD (l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), le TBS (rapport entre les effectifs inscrits et la population scolarisable au moyen) du cycle moyen (collège), est de seulement 33% en 2019. A titre de comparaison à la même date en France 99,4% des 11-15 ans sont scolarisés [24]. A noter qu'en France, les jeunes (0-24 ans) représentent 29,5% [25] de la population contre 60% pour le Sénégal (en 2020). De plus, nombreux sont ceux à fréquenter dès le plus jeune âge les écoles coraniques au détriment de l'école publique ou privée. Enfin, le système éducatif sénégalais privilégie depuis de nombreuses années l'enseignement supérieur au détriment de l'enseignement professionnel, ce qui aggrave le manque de certaines compétences (ingénierie notamment). Par ailleurs, le mauvais maillage territorial du pays, avec des zones comparativement très développées et d'autres encore très rurales engendre des fractures sociales et économiques très visibles.

L'EMPLOI DES JEUNES COMME ENJEU DE SÉCURITÉ NATIONALE

Ce « *sur-chômage* » [26] des jeunes est en effet un terreau fertile à l'émergence de la délinquance. Il existe un fort risque de récupération de ces jeunes inactifs, qui peinent à se projeter dans l'avenir, par le grand banditisme et l'extrémisme religieux. A l'instar de Boko Haram [27] au Nigéria qui recrute nombre de jeunes en perte de repères.

Il s'agit également pour l'État sénégalais de prendre en compte les aspirations d'une jeunesse en manque d'espoirs afin d'éviter une insurrection et une possible déstabilisation politique. Les émeutes de mars 2021 rappellent à quel point il est crucial pour le Sénégal d'agir pour sa jeunesse et de mettre en place une politique de l'emploi efficace afin d'éviter de nouveaux soulèvements et une nouvelle mise à l'épreuve de la sécurité intérieure du pays.

UNE SEMAINE D'ÉMEUTES MARQUANT L'HISTOIRE DU SÉNÉGAL

Entre tensions politiques et situation socio-économique compliquée, le soulèvement des jeunes sénégalais fera date, par son intensité inédite au Sénégal et par les problèmes profonds qu'il révèle. A l'approche des élections de 2024, il s'agit pour la jeunesse sénégalaise de faire face aux futurs défis qui l'attendent.

Le Président actuel Macky Sall reste à ce jour ambigu quant à sa possible candidature pour un troisième mandat tandis que la Constitution n'en autorise que deux [28]. Il s'est d'ores et déjà défendu en expliquant qu'il avait effectué un mandat de 7 ans et un mandat de 5 ans et qu'il lui était donc possible d'effectuer un « *deuxième* » mandat de 5 ans. Une situation qui ne réjouit pas les Sénégalais à l'aube de 2024 [29].



SOURCES

- [1] http://satisfaction.ansd.sn/index.php?option=com_ansd&view=titrepublication&id=30
- [2] Découvertes récemment et source d'espoir, particulièrement pour les jeunes.
- [3] <https://www.courrierinternational.com/article/economie-en-afrique-le-franc-cfa-une-monnaie-coloniale>
- [4] https://senego.com/qui-est-ousmane-sonko-le-candidat-anti-systeme-ou-le-macron-tropical_852394.html
- [5] <https://afrique.latribune.fr/politique/2019-02-28/senegal-avec-58-27-des-voix-des-le-premier-tour-macky-sall-reussit-son-coup-ko-809154.html>
- [6] Pour les 0-24 ans en 2020. Après calcul. ANSD, Projections démographiques.
http://satisfaction.ansd.sn/index.php?option=com_ansd&view=titrepublication&id=30
- [7] Etude de Thierry Hommel : directeur de Thierry Hommel Conseil, économiste, enseignant à l'Ecole nationale des ponts et chaussées et conseiller scientifique de Futuribles International.
Collaboration intellectuelle et de terrain avec ENDA-Tiers-Monde (Environnement et développement du tiers- monde) et le Bureau de prospective économique du Sénégal.
Disponible ici : <https://www.futuribles.com/fr/groupes/forum-prospectif-de-lafrique-de-louest/document/une-enquete-sur-la-jeunesse-au-senegal/>
- [8] « Sénégal : ce que contient la plainte pour « viols et menaces de mort » contre Ousmane Sonko - Jeune Afrique » [archive], sur jeuneafrique.com, Jeune Afrique, 5 février 2021
- [9] <https://lejournaldeafrique.com/lafrique-daujourd'hui/affaire-sonko-moeurs-complot-politique/?amp=1>
- [10] <https://www.jeuneafrique.com/1127925/politique/senegal-ousmane-sonko-perd-son-immunite-parlementaire/>
- [11] <https://www.franceculture.fr/emissions/journal-de-22h/journal-de-22h-du-vendredi-05-mars-2021>
- [12] Sous-entendu le préfet de la France au Sénégal
- [13] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/03/06/le-president-doit-se-ressaisir-et-prendre-soin-du-peuple-a-dakar-l-arrestation-de-l-opposant-ousmane-sonko-declenche-des-emeutes_6072163_3212.html
- [14] <https://information.tv5monde.com/afrique/affaire-sonko-au-senegal-la-cedeao-condamne-les-violences-et-appelle-au-calme-399299>
- [15] <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210307-troubles-au-s%C3%A9n%C3%A9gal-le-m%C3%A9diateur-de-la-r%C3%A9publique-appelle-macky-sall-%C3%A0-%C3%A9couter-la-jeunesse>
- [16] <https://www.courrierinternational.com/article/embrasement-au-senegal-la-revolte-de-la-jeunesse>
- [17] <https://www.guineenondi.com/2021/03/10/qui-est-ousmane-sonko-l-opposant-senegalais-dont-l-arrestation-a-embrase-le-pays/>
- [18] <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/s%C3%A9n%C3%A9gal-13-morts-et-590-bless%C3%A9s-%C3%A0-la-suite-de-violences-polici%C3%A8res>
- [19] <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/03/senegal-la-vague-arrestations-arbitraires-opposants-aux-droits-humains/>
- [20] <https://senegalactu.info/suspension-des-programmes-de-la-sentv-et-de-walftv-les-explications-du-cnra/>
- [21] « Sénégal. La vague d'arrestations arbitraires d'opposants et d'activistes porte gravement atteinte aux droits humains », Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique
- [22] <https://lequotidien.sn/emploi-des-jeunes-au-senegal-que-faire/>
- [23] <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/42358563.pdf>
- [24] Taux de scolarisation par âge, Données annuelles de 2000 à 2019, INSEE
- [25] Insee, estimations de population (données provisoires arrêtées à fin 2021)
- [26] http://www.setal.net/L-Emploi-des-jeunes-est-aussi-un-enjeu-de-securite-nationale_a36749.html
- [27] A noter que le groupe prête allégeance à l'Etat Islamique en 2015, devenant ainsi l'ISWAP (Islamic State West Africa Province), l'EIAO (Etat Islamique en Afrique de l'Ouest) en français.
- [28] Article premier de la loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution (JORS, numéro spécial 6926 du 07 avril 2016, p. 505), article modifiant et remplaçant l'article 27.
« La durée du mandat du Président de la République est de cinq ans. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs »
- [29] <https://fr.africanews.com/2021/06/24/manifestation-contre-un-eventuel-troisieme-mandat-de-macky-sall/>
- [30] Du temps de l'Afrique coloniale, la France avait spécialisé le Sénégal dans la production d'arachides.
- [31] <https://www.senegal24news.com/economie/senegal-exploitation-du-gaz-et-du-petrole-letat-estime-ses-recettes-a-700-milliards-fcfa-par-an/>



SUIVEZ DEF'INSEEC SUR

